

**Arrêté n°2022-1091-A**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Montbrison à compter du 24/08/2022

Demande déposée le 19/04/2021	
Par :	Monsieur MENDES Manuel
Demeurant à :	5 ALLEE DE CHANRY 42600 MONTBRISON
Sur un terrain sis à :	5 ALLEE DE CHANRY 42600 MONTBRISON 147 BD 2070
Nature des Travaux :	piscine et abri de jardin

**N° DP 042 147 21 M0136**

Surface de 6 m<sup>2</sup>  
plancher :

**Le Maire,**

Vu la déclaration préalable déposée le 19/04/2021 par Monsieur MENDES Manuel,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 juillet 2013, modifié le 24 mai 2016,  
mis à jour le 21 octobre 2016, modifié le 26 septembre 2017 et le 10 juillet 2018, mis à jour  
le 07 novembre 2019,  
Zone UC,

Vu la déclaration préalable N° DP DP 042 147 21 M0136 délivrée le 14/05/2022  
Vu la demande d'annulation formulée par courrier le 10/08/2022,

**ARRETE**

**Article Unique :** Est annulée la déclaration préalable susvisée à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 23 août 2022  
Pour le Maire,  
Pierre CONTRINO,  
Adjoint Délégué



*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.**

